



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple -Un But- Une Foi

.....

**MINISTERE DE LA JEUNESSE
DE L'EMPLOI ET DE LA PROMOTION DES VALEURS CIVIQUES**

.....

**Programme National des Domaines Agricoles
Communautaires**

(PRODAC)

2014 – 2019

(Pour la création d'emplois et de richesses en milieu rural)

Préambule

Le Sénégal, à l'instar des pays en voie de développement est confronté à une crise de l'emploi qui touche surtout les femmes, les jeunes et les diplômés. En 2011, le pays comptait 461 000 demandeurs d'emplois et 32,0 % des actifs occupés étaient sous-employés. Les jeunes représentent 36,5% de la population totale active et leur taux de chômage est de 12,7 %. Face à cette situation, les pouvoirs publics comptent sur le développement du secteur primaire et l'agriculture comme un palliatif.

En effet, quoique le secteur agricole au sens large (agriculture, élevage, forêt et pêche) contribue de façon relativement faible au PIB (de l'ordre de 2,9 % en 2011) il octroie pour 54 % de la population, de l'emploi et des revenus. Plusieurs tentatives de relance du gouvernement pour son développement, n'ont pas jusqu'ici abouti à des résultats escomptés. La production agricole ne couvre en moyenne que 52 % des besoins alimentaires de base alors que le secteur devrait jouer le rôle primordial dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

L'état du Sénégal a produit plusieurs instruments d'orientation et de prise de décisions ayant abouti à la mise en œuvre de politiques de développement durable. Parmi ces derniers : le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), le Document de Politique Economique et Sociale (DPES), la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOAPS), la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES).

Malgré tous ces efforts, le développement agricole reste embryonnaire du fait des contraintes telles que : i) l'insuffisance d'infrastructures de base permettant notamment la maîtrise de l'eau, ii) la dégradation des ressources naturelles notamment le sol, iii) le faible niveau d'intensification des productions agricoles, iv) la faiblesse du segment de transformation des produits agricoles et v) la trop forte vulnérabilité de l'agriculture aux aléas climatiques.

Une analyse approfondie de cette situation a abouti à la prise de conscience que pour booster le secteur, l'Etat devrait adopter un "plan marshall" permettant entre autres, la réalisation d'infrastructures structurantes et des équipements agricoles tout en facilitant l'accès au financement aux exploitants. L'agrégation de toutes ces compétences, accompagnée d'une bonne politique de création de jeunes entrepreneurs (ses) agricoles est une voie sûre d'augmentation de la productivité et par voie de conséquence, la croissance économique du Pays. C'est dans cette perspective que le Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs Civiques a convenu d'élaborer pour le Gouvernement du Sénégal, le présent Programme de Développement de Domaines Agricoles Communautaires (ProDAC) pour la période 2013-2018.

Il comprend, entre autres, une description des activités, une matrice de résultats, un dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation. Il a pour objectif principal, de contribuer à la croissance économique du Pays, à la création d'emplois, de richesses en milieu rural et péri urbain, via l'agriculture et des activités génératrices de revenus apparentées à toutes les chaînes de valeur.

Le ProDAC, s'approprie les objectifs nationaux de développement en matière d'agriculture, de développement rural et de sécurité alimentaire stipulés dans les cadres nationaux (SNDES, PNUAD des SNU, OMD) de planification du développement. Le budget total du ProDAC à mobiliser est de 100 milliards de FCFA.

Sigles et Abréviations

ANA :	Agence Nationale de l'Aquaculture
ANCAR :	Agence Nationale pour le Conseil Agricole et Rural
ANIDA :	Agence Nationale pour l'Insertion et le Développement Agricole
BAD :	Banque Africaine de Développement
BCI :	Budget consolidé d'investissement
BID :	Banque Islamique de développement
BM :	Banque Mondiale
BOAD :	Banque Ouest Africaine de Développement
CADL :	Cellules d'Appui au Développement Local
CEP :	Cellule d'Etudes et de Planification
CNCAS :	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNFTPA :	Centre National de formation des techniciens des Pêches et de l'Aquaculture
CPP :	Cadre de Programmation par Pays
CRODT :	Centre de recherche océanographique de Dakar-Thiaroye
DADL :	Direction d'Appui au Développement Local
DAPS :	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles
DIREL :	Direction de l'Elevage
DRDR :	Direction Régionale du Développement Rural
DSRP :	Document de Stratégie Réduction de la Pauvreté
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA :	Fonds d'Investissement pour le Développement agricole
FMI :	Fonds Monétaire International
GEA :	Groupement d'Entrepreneurs Agricoles
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
GOANA :	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
GPF :	Groupement de promotion féminine
IMF :	Institution de Micro-Finance
ISRA :	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
ITA :	Institut de Technologie Alimentaire
IUPA :	Institut Universitaires des Pêches et de l'Aquaculture
LNERV :	Laboratoire Nationale d'Elevage de Recherche Vétérinaire
LOASP :	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastoral
MAER :	Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
MEL :	Ministère de l'Elevage
PIB :	Produit Intérieur Brut
PNDA :	Programme National de Développement Agricole
PNDE :	Programme National de Développement de l'Elevage
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODELAIT :	Programme National de Développement de la filière laitière
PTIP :	Programme Triennal d'Investissement Public
REVA :	Plan Retour Vers l'Agriculture
SCA :	Stratégie de Croissance Accélérée
SMART :	Specific, Measurable, Attainable, Realistic and Time sensitive
SNU :	Système des Nations Unies
SRP :	Stratégie de Réduction de la Pauvreté

Sommaire

Sigles et Abréviations	3
Introduction	7
I. Situation de référence de l’agriculture sénégalaise	8
1.1. La production céréalière et végétale.....	8
1.2. Le sous secteur de l’élevage.....	8
1.3. La pêche et l’aquaculture.....	9
II. But, objectifs et résultats attendus du programme	10
2.1. But du programme.....	10
2.2. Objet du programme.....	10
2.3. Objectifs du programme.....	10
III. Description du programme	12
3.1. Le concept des DAC.....	12
3.1.1. Volet production agricole (animale et végétale).....	12
3.1.2. Volet transformation des produits agricoles.....	13
3.1.3. Volet développement de métiers non agricoles.....	14
3.1.4. Volet développement de services sociaux.....	14
3.2. Zones d’intervention.....	15
3.3. Les Composantes du programme.....	16
3.3.1. Composante 1. Aménagement et réalisation des infrastructures de production.....	16
3.3.2. Composante 2 : Appui à la mise en valeur et développement des capacités.....	17
3.3.3. Composante 3 : Gestion–coordination, suivi – évaluation du programme.....	18
IV. Facteurs de pérennisation des entreprises créées	21
V. Annexes	26
Annexe 1 : Chronogramme des activités de l’année 2014.....	27
Annexe 2. Matrice des résultats du ProDAC.....	28
Annexe 3. Cadre de suivi et d’évaluation du ProDAC.....	32
Annex 4. Narratif sommaire de l’approche méthodologique d’estimation de création d’emplois.....	36
Annexe 5. Termes de références des études de faisabilité du Programme.....	38
Annexe 6. Présentation des Green houses.....	43

Résumé

Le programme des *Domaines Agricoles Communautaires* (ProDAC) est une des plus hautes priorités de l'Etat du Sénégal, à la réalisation de sa politique de jeunesse et d'emplois. Le concept se veut procéder d'une démarche d'aménagement du territoire pour doter, surtout l'intérieur du pays, d'infrastructures agricoles et d'aménagements structurants permettant la mise en valeurs de grands domaines allant de 1 000 à 5 000 ha d'un seul tenant. Il s'agit de véritables agropoles, lieux d'insertion de jeunes ruraux, de diplômés d'écoles de formation (aux métiers de l'agriculture et disciplines connexes), mais également de promoteurs privés désireux d'investir le secteur aussi bien dans ses activités de production que dans celles de transformation et de services agricoles. Un des enjeux majeurs tient, ici, de la double préoccupation des pouvoirs publics quant à i) l'employabilité des demandeurs d'emplois et ii) l'insertion des jeunes, lorsqu'on sait, par ailleurs, que près de 60 % des demandeurs d'emplois, au Sénégal, ont un niveau d'éducation ne dépassant pas le primaire. Par conséquent, le secteur capable d'absorber une telle demande est, sans aucun doute, celui de l'agriculture.

Partir de la dotation factorielle que constituent l'eau et la terre pour réaliser les DAC et mettre ainsi à la disposition des promoteurs du secteur de l'agriculture (prise dans son acception la plus large), un cadre propice et des conditions permettant une activité toute l'année, constitue un premier élément de réponse pertinente à cette préoccupation.

Le programme compte, au total, 10 Domaines Agricoles Communautaires répartis sur l'ensemble du territoire national, sur des sites répondant à des critères précis de sélection. En favorisant l'installation, *in situ*, de divers services aux agriculteurs (SFD, mécaniciens bien formés, fournisseurs de services de motorisation, etc.), les DAC répondent, de fort belle manière, au projet de territorialisation et constituent, par excellence, des laboratoires d'opérationnalisation d'un partenariat public-privé dynamique.

Un DAC est constitué de plusieurs Unités Autonomes d'Exploitations (UAE) ayant une superficie allant de 1 à 30 ha. Chaque UAE est gérée par un Groupement d'Entrepreneurs Agricoles (GEA) composé de 5 à 25 exploitants (à très large majorité de jeunes). En fonction des affinités et des spéculations pratiquées, plusieurs UAE pourront s'unir pour constituer des Unions d'UAE, lesquelles pourront, à leur tour, former des fédérations d'UAE.

Le programme des Domaines Agricoles Communautaires, à proprement parlé, s'étale sur 5 ans et permet de :

- ✓ mettre à la disposition des populations ciblées, pas moins de **30 000 Ha** de terres aménagées, équipées d'infrastructures structurantes de maîtrise de l'eau, de voiries, d'électricité, d'ouvrages de génie civil, etc.;
- ✓ l'installation de **2 000 chefs d'entreprises** agricoles à la tête de **2 000** Unités Autonomes d'Exploitation (UAE) de 15 ha chacune, en moyenne;
- ✓ faciliter la mise en place de **2000 Groupements d'Entrepreneurs Agricoles (GEA)** comptant, en moyenne, 15 sociétaires, chacune;
- ✓ favoriser la création de **120 000 emplois** directs avant la fin de l'année 3 du programme ;
- ✓ créer **180 000** nouveaux emplois directs générés par la mise en place, hors DAC, de **90 000 fermes** villageoises entre le début de l'année 4 et la fin de l'année 5;
- ✓ réaliser les 3 premiers DAC, en 2014;
- ✓ former, au terme des 3 années, plus de 90 000 jeunes ruraux aux techniques de

- productions et de transformation des produits agricoles;
- ✓ produire **500 000 tonnes** de produits agricoles par an et un chiffre d'affaires de **130 milliards** dès la première année ;
 - ✓ procurer des revenus bruts **de 33 150 000 Fcfa**, en moyenne, par GEA dès la première année et **36 547 875 Fcfa** en année 3 ;
 - ✓ générer, pour chaque GEA, **2 902 927 Fcfa** par mois, en moyenne;
 - ✓ distribuer à chaque sociétaire de GEA des revenus mensuels de **193 528 Fcfa**, en moyenne;
 - ✓ injecter dans l'économie des zones concernées, plus de **209 milliards de Fcfa** de revenus cumulés sur les 3 premières années, soit **69 670 250 000 Fcfa** par an, en moyenne; ce qui va contribuer à relever le niveau de vie des populations dans les terroirs ciblées ;
 - ✓ permettre à environ **300 000 familles** rurales (au moins **2 400 000 personnes**) de sortir de l'ornière de la pauvreté.

Les Domaines Agricoles Communautaires (DAC) vont ainsi fournir aux jeunes agriculteurs, en particulier, des espaces de production pérennes et d'échanges économiques de proximité qui contribueront, à la relance de la base productive agricole au Sénégal. La force et l'originalité de ce programme résident dans ce qu'il fait de l'accès à l'eau et à la terre aménagée, un moyen de promotion de l'entreprenariat agricole.

C'est justement, en cela qu'ils constituent i) une réponse à la prise en compte de la forte demande d'emplois et ii) une option sérieuse et porteuse d'espoir pour plus de 300 000 jeunes.

Introduction

L'agriculture occupe, au Sénégal, au moins 75 % de la population active ; c'est ce secteur qui imprime au pays i) sa dynamique de développement territorial et ii) l'essentiel des transactions économiques et sociales entre le monde rural et les centres urbains. Les superficies totales cultivables sont estimées à 3 800 000 Ha, soit un peu moins de 20 % du territoire national.

L'accès à la terre a toujours été, au Sénégal comme partout ailleurs, un préalable majeur au développement de l'activité agricole; dans bien des régions, d'ailleurs, le contrôle du foncier est synonyme de richesse et de pouvoir. Toutefois, les jeunes, mais surtout les femmes ont moins de chance d'accès à la terre, d'être propriétaires ou exploitants agricoles. Ils représentent moins de 15% de l'ensemble des détenteurs d'actifs fonciers agricoles dans le pays.

Dans le même temps, l'eau, l'autre facteur essentiel de production, devient de moins en moins disponible à travers le monde. Il est cependant établi qu'en Afrique subsaharienne, 10% de la population vit très proche de points d'eau accessibles alors que seulement 1% des terres sont irriguées. Au Sénégal, c'est seulement 2% des terres cultivées qui font l'objet d'irrigation, pour un pays qui compte plus de 35 milliards de mètres cubes d'eau renouvelables.

Si les femmes et les jeunes avaient la même facilité d'accès que les hommes aux ressources productives, ils pourraient augmenter de 20 à 30 % les rendements de leur exploitation, ce qui aurait pour effet d'accroître de 2,5 à 4 % la production agricole totale du pays et offrir des emplois stables rémunérateurs à des centaines de milliers de jeunes demandeurs d'emplois (BM, 2010).

Pour libérer le potentiel du secteur agroalimentaire, de manière à contribuer de façon significative à la sécurité alimentaire et assurer des revenus durables aux acteurs en jeu, les femmes et les jeunes doivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière. En effet, la grande majorité des sénégalais sont tributaires de l'agriculture et de ses activités connexes, desquelles elles tirent une partie importante de leurs moyens d'existence.

L'agriculture axée sur les petits exploitants, les femmes et les jeunes spécifiquement, constitue un outil d'autant plus efficace de lutte contre l'extrême pauvreté et la faim, qu'elle permettra d'accroître les revenus du travail et de créer des emplois pour les populations rurales.

C'est pour apporter des réponses pratiques et concrètes à la résolution de l'épineuse question de l'emploi des jeunes que le programme des Domaines Agricoles Communautaires a été imaginé. Une des missions centrale des DAC est de *contribuer à créer en milieu rural, les conditions et le cadre de vie qui feront que les populations, surtout les jeunes, trouveront un intérêt à y rester.*

I. Situation de référence de l'agriculture sénégalaise

1.1. La production céréalière et végétale

Les cultures céréalières connaissent un déficit avec une production moyenne de 379 648 T (DAPS) durant ces cinq dernières années. En 2012 la disponibilité céréalière est évaluée à 1 795 683 composées de la production nationale (1 676 701 T, données semi-définitives DAPS, campagne 2012-2013) et des stocks (118 982 T) couvrent environ 70 % des besoins nationaux, estimées à 2 525 430 T.

1.2. Le sous secteur de l'élevage

- Production de viande et de lait

L'exploitation du cheptel est largement dominée par le mode extensif appelé transhumance. Il est composé essentiellement de bovins (3 millions), d'ovins (4,7 millions) et de caprins (4 millions). Près de 3 millions d'individus vivent de l'élevage, soit près du quart de la population, avec 68 % des ménages qui possèdent du bétail (90 % des ménages ruraux et 52 % des ménages urbains). La part de l'élevage dans la formation du PIB est de 4 %. L'offre étant très en deçà de la demande, la consommation de protéines animales est encore faible. La contribution de la viande dans les disponibilités énergétiques animales est de 2,8 %, suivie de celle du lait qui est de 1,07 %. Pour ce dernier, la production nationale est de 184 millions de litres, soit 30 % de la consommation de lait.

- Aviculture, production de viande et d'œufs de consommation

L'aviculture occupe une place importante dans le sous secteur. Le chiffre d'affaires généré par l'aviculture intensive de façon générale et le nombre d'emplois directs ou indirects créés, démontrent l'importance de cette activité. Il s'agit d'un secteur porteur de croissance dont le chiffre d'affaires est passé de 28,2 milliards en 1995 à 43,3 milliards pour l'année 2005. Le chiffre d'affaires de la filière avicole sénégalaise a connu une croissance de + 77 % entre 2000 et 2011 passant de 72,2 à 128 milliards de FCFA, dont 72 milliards pour l'aviculture moderne.

La production de viande de volailles est passée de 29 042 tonnes en 2005 à 55 839 tonnes en 2011, soit une augmentation de 26 797 tonnes, soit 92,26 % en valeur relative. Elle représente 27,94 % de la production de viande en 2011 et est fournie par :

- l'aviculture moderne pour 28 688 tonnes représentant un chiffre d'affaires à la vente au détail de 43 milliards de FCFA ;

- et l'aviculture familiale avec 27 039 tonnes pour un chiffre d'affaires de 54 milliards de FCFA).

La production d'œufs de consommation est passée de 324 millions d'unités en 2005 pour un chiffre d'affaires de 16 milliards FCFA à 494 millions d'unités en 2011 pour un chiffre d'affaires de 30 milliards soit une croissance unitaire de 34,4 % et de 46,7 % du chiffre d'affaires du fait de l'augmentation des prix de vente.

1.3. La pêche et l'aquaculture

Le secteur de la pêche occupe au plan socio – économique une place importante au Sénégal, comme en témoignent les indicateurs macroéconomiques relevés à travers : (i) la contribution à la croissance (le segment de la production représente 1,8 % du PIB total et 12 % du PIB du secteur primaire en 2010), (ii) à l'emploi (17 % de la population dépendent de la pêche), (iii) à l'équilibre de la balance des paiements (22,5 % des recettes d'exportation en 2010) et (iv) à la sécurité alimentaire (plus de 70 % des apports de protéines d'origine animale), (v) plus de 600 000 emplois (17 % de la population active) et enfin (vi) plus de 30 % des exportations totales du pays. La part des produits halieutiques dans les disponibilités énergétiques est seulement de 1,96 % et 8,6 % du budget des ménages sont destinés à la consommation de poisson, ce qui n'est pas négligeable. Présentement, le sous secteur de la pêche traverse une crise qui se traduit par une baisse des captures. En effet, à partir de 2005, les mises à terre ont régressé, de 32 % en moyenne. Selon le CRODT, cette situation est due au fait que depuis plus d'une décennie, l'état du niveau d'exploitation des principaux stocks démersaux a varié de la pleine exploitation à la surexploitation. Il s'y ajoute l'influence du réchauffement climatique qui perturberait l'équilibre du sexe ratio (50 mâles vs 50 femmes en milieu tropical, à 26 °C) en faveur des mâles (masculinisation des larves de poissons du fait des hautes températures). Ce phénomène, ralenti le renouvellement des stocks alors que le prélèvement ne cesse d'augmenter du fait de la croissance démographique.

(Une forte demande de poisson due à la raréfaction des ressources halieutiques : Cas de la Pêche continentale / région du fleuve Sénégal)

La pêche continentale connaît à l'image de la pêche maritime une baisse des captures. En effet, la production halieutique qui était de 33 000 tonnes / an en 2003 est aujourd'hui autour de 14 000 tonnes. Cette diminution de la ressource a pour conséquence le sous-alimentation des marchés intérieurs de la vallée du fleuve Sénégal, ce qui a une conséquence sur la sécurité alimentaire. En effet, les études ont montré que la consommation qui était de 35 kg / personne et par an en 2000 est estimée à 26,8 kg / personne / an en 2005.

Cette consommation représente un apport de protéines de près de 8 g.j⁻¹ par personne. En 2005, un sénégalais moyen consommait 16,5 g.j⁻¹ de protéines animales par jour alors que sa consommation de protéines totale se chiffrait à 57.4 g.j⁻¹ (FAO, 2006). Les experts, recommandent une consommation protéinique journalière moyenne de 70 g/personne.

Sur la base de cette consommation moyenne de 70 g.j⁻¹ par personne, le besoin annuel en poisson dans la vallée du fleuve Sénégal serait de 32 850 tonnes (70 g. j⁻¹ x Population Totale x 365 jours). Or, l'approvisionnement total en poissons issus de la pêche continentale et maritime pour la consommation locale serait de l'ordre de 18 000 tonnes ce qui fait un gap de 14 850 tonnes à combler.

Il est peu probable que la production maritime augmente dans un avenir proche, surtout au rythme de la demande de poisson résultant de la croissance démographique (2,6 %). La complexité du fonctionnement de l'écosystème marin rend difficile la plupart des tentatives de gestion et de contrôle par les logistiques dont le pays dispose. Quelques initiatives de gestion responsable comme la mise en "repos biologique" des stocks exploités ont été lancées mais l'idée est restée très controversée et sa mise en œuvre difficile. Il reste donc clair que ce déficit en poisson continuera de croître. C'est pourquoi, le développement de l'aquaculture devient inéluctable dans cette zone nord de même que dans plusieurs autres régions du Sénégal dotées d'un potentiel réel, tant socio – économique que biophysique.

II. But, objectifs et résultats attendus du programme

2.1. But du programme

Le ProDAC a pour but, de contribuer à la réduction de la précarité sociale en milieu rural par la promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes.

2.2. Objet du programme

Le programme consiste à aménager de vastes étendues de terres et de les doter d'infrastructures structurantes, permettant aux bénéficiaires de produire en continue.

2.3. Objectifs du programme

Le programme des DAC se fixe les objectifs principaux suivants :

- créer de façon massive des emplois dans les métiers de l'agriculture
- offrir aux populations rurales des conditions et un cadre propices au développement de véritables entreprises agricoles rentables ;
- doter les terroirs ciblés d'infrastructures et d'équipements (puits, forages, système d'irrigation, voirie, électricité, centres de conditionnements, etc.) permettant le développement des activités de production, de transformation et de conditionnement des produits agricoles ;
- créer les conditions favorables à l'installation d'investisseurs privés dans les secteurs de production, de transformation et services agricoles ;
- insérer des jeunes diplômés (et non diplômés) dans les métiers de l'agriculture pour lutter contre le sous emploi et le chômage en milieu rural et urbain ;
- faciliter l'émergence de pôles de développement, organisant, de fait, une occupation rationnelle des sols et un aménagement du territoire national reposant sur les potentialités agro-écologiques des terroirs identifiés ;
- améliorer de façon notable les conditions de vie des populations concernées au terme des 5 prochaines années.

Résultats attendus

Au cours des trois prochaines années, le ProDAC permettra :

1. En termes d'infrastructures :

- L'aménagement de 30 000 ha pour l'agriculture ;
- La création de 9 DAC de 1000 à 5000 ha
- La réalisation de 2000 Unités Autonomes d'Exploitation de 15 Ha en moyenne chacune ;
- 9 unités de green houses de 20 tunnel chacune ;
- 9 UAE aquacoles dotées d'une éclosérie chacune, avec ; 10 fermes de grossissement ;

- Infrastructures de production avicoles (viande et œufs de consommation) ;
- des pistes de production,
- des unités de conservation et/ou de transformation de produits agricoles
- une structure de santé par DAC ;
- des logements pour les exploitants.

2. *En termes de création d'emplois :*

- installation de 2 000 entrepreneurs agricoles répartis dans 2000 Unités Autonomes d'Exploitation (UAE) ;
- création de 2000 GEA comprenant chacune 15 jeunes sociétaires, soit 30 000 jeunes sociétaires ;
- la création de 120 000 emplois directs ;
- 180 000 emplois indirects, hors DAC ;
- l'incubation de plus de 90 000 jeunes ruraux en vue de la mise en place de leurs propres petites fermes villageoises ;
- 300 000 emplois créés au terme de l'année 5 du programme.
-

3. *En termes de production et d'impact financier et social*

- production totale de 1500 000 tonnes de produits agricoles (céréales, viandes, œufs et produits horticoles) ;
- chiffre d'affaires cumulé de 410 milliards de FCFA ;
- revenus bruts cumulés de 104 505 375 en moyenne par UAE ;
- distribution de 209 010 750 000 FCFA en salaires et dividendes cumulés ;
- production de 10 000 tonnes de poissons (hypothèse basse) ;
- chiffre d'affaires relatif à la production aquacole de 10 milliards FCFA ;
- l'injection d'autant de revenus dans l'économie des terroirs concernés ;
- la mise en place de 9 agropoles offrant près de 2,5 millions de personnes l'opportunité de sortir de la pauvreté.
- ***Autres emplois créés***

Des emplois seront produits à travers des métiers de soutien à la production agricole, à savoir la fabrication de matériaux et d'outillage. D'autres métiers sont aussi retrouvés dans toutes les activités de mise à niveau des infrastructures de production. En somme, ce sont tous les métiers de maintenance :

- de systèmes d'irrigation (Goutte à Goutte, micro et mini asperseurs, mini pivot) ;
- d'équipement d'irrigation (Station de pompage, réseaux primaires, filtration, réseaux parcellaires, gaines de goutte à goutte, Micro / mini asperseurs) ;
- de pointes filtrantes et micro forages ;
- d'engins de terrassement ;
- de kits solaires ;
- etc.

III. Description du programme

3.1. Le concept des DAC

Les Domaines Agricoles Communautaires (DAC) sont des espaces aménagés et équipés dans une localité donnée pour y développer l'agriculture au sens large du terme, au bénéfice des populations tant locales que venues d'autres régions. Leur réalisation est une des réponses aux contraintes de développement du secteur agricole. Ces contraintes se résument à : **i)** l'insuffisance d'infrastructures de base permettant notamment la maîtrise de l'eau, **ii)** la dégradation des ressources naturelles notamment le sol, **iii)** le faible niveau d'intensification des productions agricoles, **iv)** la faiblesse du segment de transformation des produits agricoles et **v)** la trop forte vulnérabilité de l'agriculture aux aléas climatiques. A tout cela s'ajoute la difficulté d'accès au foncier et au financement, par les producteurs. En définitif, le programme vise à améliorer la productivité agricole et développer des chaînes de valeurs. Les DAC sont donc un moyen efficace de stimulation de l'économie locale par la création d'emplois et de nouvelles opportunités, en offrant aux investisseurs / producteurs des services et des infrastructures agricoles structurantes. En plus de ce caractère catalytique de l'économie locale, les DAC faciliteront la levée de la paupérisation généralisée en milieu rural. Les activités prévues se résument à quatre volets complémentaires : a) le volet production agricole (animale et végétale) ; b) le volet transformation des produits agricoles ; c) le volet développement de métiers non agricoles et d) le volet développement de services sociaux.

3.1.1. Volet production agricole (animale et végétale)

Le programme développera une approche filières comprenant, les céréales, l'horticulture, l'élevage (ovins, bovins, caprins..), et l'aquaculture. Le système de production préconisé est le système intégré. La démarche consiste à optimiser la production grâce à l'intégration de plusieurs activités agricoles et sur toute la chaîne de valeurs.

A titre d'exemple, dans un système d'intégration agriculture – aquaculture – élevage, le scénario suivant est observé :

- Les eaux usées issues des bassins de pisciculture sont réutilisées pour le maraichage, ce qui implique une économie de l'eau ayant pour conséquence la baisse des coûts de production. Aussi, du fait de la richesse de ces eaux usées en engrais naturels issus des déjections des poissons et des restes d'aliments, des légumes biologiques sont produits. Par ailleurs, l'utilisation des eaux de pisciculture pour l'agriculture évitera leurs rejets dans le cours d'eaux naturelles, ce qui génère un impact positif sur l'environnement.
- La fiente de poules et les excréments d'animaux d'élevage en général, sont utilisés comme engrais en agriculture mais aussi pour booster la productivité naturelle (zoo et phyto plancton) des eaux des bassins piscicoles, nourriture de base des larves de poissons.
- Enfin, les sous produits agro - industriels (son de riz, son de maïs, drèches de tomates..) issus d'activités agricoles, sont utilisés pour la fabrication d'aliments pour poisson, la volaille, mais aussi pour nourrir le bétail.

En résumé, les systèmes de production préconisés dans les DAC, sont dimensionnés et réalisés, de telle sorte que les besoins en intrants de chaque spéculation soient en partie, (à défaut de totalement) résolus sur place. Ces systèmes agro-pastoraux intégrés constituent une voie possible pour le développement d'une économie locale durable du fait des interactions positives tant sur le plan écologique, économique que social, entre ces différentes activités. Le DAC est donc une véritable locomotive de **l'économie verte**.

3.1.2. Volet transformation des produits agricoles

Généralement, en Afrique de l'Ouest, une partie importante des ressources est utilisée pour satisfaire la demande en produits agricoles, via des mises à niveau technologiques, que sont principalement des semences, des engrais et des systèmes d'irrigation. Peu de cas a été fait de la chaîne de valeur qui permet pourtant l'arrivée des produits jusqu'aux consommateurs locaux et étrangers. On constate l'ampleur des opportunités manquées, lorsque l'on considère la quantité de gains supplémentaires que la chaîne de valeur a la capacité de générer, entre l'étape de la production et celle de la consommation, en termes de richesse et d'emploi. Alors que des pays industrialisés ont une valeur ajoutée de plus de \$ 200 par tonne de produits agricoles, les pays en voie de développement en obtiennent pour moins de \$50. Les pays à hauts revenus transforment 98 % de leur production agricole, pendant que les pays en voie de développement en transforment 30 %. Le manque à gagner est clair, sachant que les agro-industries des pays en voie de développement génèrent 40 % à 60 % de leur valeur ajoutée manufacturière, et que la part de leurs produits agricoles compte pour près de la moitié de leurs exportations. Le ProDAC envisage donc au regard des possibilités d'emplois et de richesses à générer, d'accorder une attention particulière à la transformation des produits agricoles.

Les objectifs ainsi visés sont : **i)** créer de nouveaux emplois permanents ou saisonniers rémunérateurs et améliorer les revenus des familles rurales ; **ii)** augmenter la production de biens et services de qualité à travers la valorisation des productions agricoles locales ; **iii)** allonger la période du travail productif annuel au-delà de la période des travaux agricoles.

En marge de la transformation, il sera aussi question de la conservation des produits agricoles (céréales, oléagineux, horticoles, viandes, laits, poissons, etc.) pour permettre de réduire de façon significative les pertes post récoltes assez fréquemment observées dans l'agriculture sénégalaise. La matérialisation se fera par l'installation de micros entreprises de transformation et de conservation des produits agricoles. L'avantage à tirer de cela est d'éviter l'arrêt d'activités et le chômage des femmes et des jeunes généralement observés au sein des entreprises agroalimentaires, du fait de ruptures d'approvisionnement en matières premières pendant une certaine période de l'année. Le ProDAC, résout cette difficulté tant à travers le dimensionnement des différents secteurs de production de telle sorte que les matières premières soient disponibles à chaque saison de l'année qu'à la mise en place de plates formes multifonctionnelles composées d'unités de transformation et de conservation dans chaque DAC. L'étude de faisabilité révélera les spécialisations et les quantités de micro-entreprises de transformation et de conservation à installer par le secteur privé appuyé en cela par le programme. Par ailleurs, les sous-produits agro alimentaires issus de récoltes et des transformations seront réutilisés dans la fabrication d'aliments pour la pisciculture, l'aviculture, l'élevage caprin, bovin. C'est une autre voie de création de richesses et d'emplois bien rémunérés.

La réalisation de cet axe ne saurait se faire sans l'intervention de services spécialisés dans les technologies de transformation et de conservation des produits agricoles. C'est pourquoi, le programme nouera un partenariat avec l'Institut des Technologies Alimentaire (ITA), le Direction des Industries de Transformation des Produits Halieutiques (DITPH), pour ce qui concerne spécifiquement les produits d'aquaculture, afin de soumettre aux consommateurs des produits salubres et de qualité.

3.1. 3. Volet développement de métiers non agricoles

Ce volet occupe une place importante dans le dispositif général d'optimisation des systèmes de production prévu dans les Domaines Agricoles Communautaires. Il constitue une importante source d'apprentissage et de production d'emplois pour les jeunes à travers des métiers de soutien à la production agricole, à savoir la fabrication de matériaux et d'outillages. D'autres métiers sont aussi retrouvés dans toutes les activités de mise à niveau des infrastructures de production telles que la maintenance :

- de systèmes d'irrigation (Goutte à Goutte, micro et mini asperseurs, mini pivot) ;
- d'équipement d'irrigation (Station de pompage, réseaux primaires, filtration, réseaux parcelaires, gaines de goutte à goutte, Micro / mini asperseurs) ;
- de pointes filtrantes et micro forages ;
- d'engins de terrassement ;
- de kits solaires ;
- etc.

Le programme appuiera l'installation et le développement d'ateliers de fabrication d'outils sur place au sein des DAC, dans le cadre d'un partenariat public – privé avec des entreprises spécialisées de l'activité.

3.1.4. Volet développement de services sociaux

Les services ci – après, sont à notre avis indispensables à l'optimisation du profit sur toute la chaîne de valeur du programme. Ces services sont des opportunités d'affaires pour le secteur privé et les jeunes formés dans des grandes écoles de management, d'ingénierie financière, de marketing, et constituent aussi de véritables niches de création d'emplois.

- *Emergence de l'agrobusiness*

Il s'agit de favoriser la modernisation de l'agrobusiness sénégalais, par le biais des TIC, à l'image des grandes exploitations agricoles occidentales. Cette pratique est déjà répandue dans ces pays et se résume entre autres en, l'utilisation de tracteurs équipés d'ordinateurs, la consultation par Internet de services météo spécifiques, la consultation des cours des matières agricoles sur les marchés financiers et ventes des récoltes, la traçabilité sanitaire du bétail assurée par des puces électroniques et scans, etc. Le ProDAC devra amorcer cette démarche afin de permettre aux agriculteurs sénégalais d'accéder facilement à des techniques et services simples qui permettent d'améliorer l'ensemble de leur chaîne de valeur, de l'installation jusqu'à l'écoulement des produits en passant par l'approvisionnement et l'exploitation.

Pour ce faire le programme dotera les DAC, de centres polyvalents de formation, pour l'apprentissage et des échanges. Ces centres qui seront équipés d'outils de qualité verront certainement l'érection de jeunes sénégalais dans l'agro-business. Les compétences nécessaires à la mise en place de ces services existent au Sénégal, à l'image de SIITAV (**Solutions Informatiques et Ingénierie en Télécommunication Avancée**) (voir encadré).

SIITAV est une société spécialisée dans les services informatiques du mobile et du Web Logée à la Faculté des Sciences et Techniques de l'UCAD), elle offre depuis plusieurs années les services suivants :

- Relier par interfaces WEB et Mobile les exploitations et les partenaires d'une part et entre elles-mêmes d'autres parts.
- Géo-référencer des fermes et mettre à disposition une application embarquée sur PDA pour le suivi technique administratif et financier de ces unités de production (parcellaire dynamique, livret électronique de gestion administratives et financières des périmètres).
- Plateforme interconnectée de remontée et de consultation des prix et du niveau de disponibilité des produits sur les marchés et autres sites de commercialisation.
- Une interface conviviale de dépôt et d'actualisation des offres de produits sur mobile interconnectée au réseau d'acteurs et de partenaires économiques.
- Accroissement de la productivité des exploitations agricoles qui entraîne la création de richesses et d'emplois dans les zones d'implantation à travers un environnement de sécurité et de souveraineté alimentaire

- Construction de logements.

Chaque DAC comportera des logements pour les producteurs mais aussi un centre de santé équipé et toute autre infrastructure répondant aux besoins des bénéficiaires. Approximativement, 800 logements sont prévus par DAC, en attendant qu'une étude beaucoup plus fouillée révèle le besoin effectif. La construction de ces logements constitue une HIMO.

3.2. Zones d'intervention

Le programme couvrira l'ensemble du territoire national. Une présélection de sites a été déjà faite sur la base d'informations recueillies de l'ANIDA, de l'ANA et de la SCA. Cette dernière a, d'ailleurs, déjà effectué un important travail traitant de la vocation agronomique des terroirs en rapport avec leurs potentialités biophysiques. Ces données serviront servir de base, notamment, à l'élaboration des schémas directeurs. Les sites retenus sont les suivants :

- la vallée du Car-Car (Communauté rurale de Keur Samba Kane) ;
- les 8000 ha de l'ancien projet de la SODAICA, à Sédhiou (entre carrefour Ndiaye et le village de Diendé, en Casamance) ;
- la vallée de Diobas, dans la région de Thies ;
- la zone de Keur Momar Sarr ;
- la grande côte et les vastes territoires en jachère sur les axes Ngaye Niakhène ;
- la zone de Médina Yoro Foula, dans le Kolda ;
- la région de Matam, sur l'axe Ourossogui Bakel ;
- la région de Kédougou, dans les vallées de Salémata ;
- la région de Tambacounda, sur l'axe Kaffrine Tambacounda ;
- la zone du Niombato.

Les termes de référence de l'étude d'identification et d'APS de DAC sur l'étendue du territoire national ont été déjà élaborés. Cette étude va préciser les potentialités de chaque site, en termes de ressources en eau et en terres, mais également du point de vue de la qualité des sols, de son accessibilité, de sa position géographique, et de la main d'œuvre disponible.

3.3. Les Composantes du programme

3.3.1. Composante 1. Aménagement et réalisation des infrastructures de production

Les activités de cette composante comprennent la réalisation des infrastructures hydrauliques structurantes (canalisations primaires et secondaires, la réalisation des forages et des stations de pompage), l'aménagement de pistes et les travaux de terrassement, l'électrification, la réalisation de bâtiment d'exploitation, la clôture des Unités Autonomes d'Exploitation et la maîtrise d'œuvre (étude et contrôle).

Les productions céréalières se feront sur plusieurs UAE en champs ouverts, contrairement à la production horticole qui exclusivement pourrait être faite dans des Green Houses (serres – abris). Une pré-étude de faisabilité indique qu'un UAE de 15 Ha pourrait abriter une unité de Green House de 20 tunnels, pour au moins 3 cycles de production par an et 15 employés par tunnel.

En aviculture, les travaux comprendront, la construction de poulaillers, de magasins de stockage d'intrants, de blocs couveuses, etc.

En aquaculture, il s'agira de mettre en place une éclosérie d'une capacité de production de 5 millions d'alevins par an, par DAC. Chaque éclosérie devra approvisionner 30 fermes de 10 unités de production (étangs ou bassins en fibre de verre), contenues sur une UAE. A cela s'ajoutent tous les dispositifs d'amenée et d'évacuation d'eaux usées (canaux ou PVC) et de bassins de stockages de ces eaux usées destinées éventuellement à être réutilisées pour les cultures maraichères.

Il en sera de même, pour les infrastructures d'élevage de bétail et d'ovins. Le programme prévoit dans ce dernier cas, de contribuer de façon significative à l'approvisionnement en moutons pour les fêtes religieuses comme l'Aïd El Fitr.

Chaque DAC comportera des logements pour les jeunes producteurs, un centre de santé équipé et toute autre infrastructure répondant aux besoins primaires des bénéficiaires. Un coût incitatif d'occupation de ces logements sera étudiée secondairement. Au plan des besoins en énergies,

les habitations et équipements de moindre consommation fonctionneront aux énergies renouvelables (solaire et éolienne).

3.3.2. Composante 2 : Appui à la mise en valeur et développement des capacités

3.3.2.1. Mise en place d'un système de financement des GEA

Les bénéficiaires, jeunes et femmes sont recrutés dans toutes les localités du pays. Les écoles de formation, centres de recherche et instituts spécialisés des secteurs de l'agriculture, pêche, élevage, aquaculture et transformation des produits agricoles, constitueront les pourvoyeurs de jeunes formés. Le programme s'appuiera aussi sur le projet accueil emplois du MJEPVC, pour le recrutement massifs de jeunes sans qualifications. C'est l'ensemble de jeunes formées et nons formés qui constuera le Groupement d'Entrepreneurs Agricoles. Chaque GEA composé de 15 sociétaires, devra exploiter comme indiqué plus haut, une Unité Autonome Exploitable de 15 Ha d'un DAC.

Il s'agit dans cette composante de mettre à la disposition des GEA un mécanisme pour financer les besoins d'exploitation des UAE, par la mise en place de conditions de prêt qui leurs sont accessibles et un système de financement permettant d'éviter les contraintes actuelles (garanties, taux d'intérêt, durée et différés de remboursement) des circuits classiques de financement. Le système de financement préconisé doit être accessible, de proximité, décentralisé, capable en conséquence d'émettre des décisions de financement rapides. A cet effet, les structures financières partenaires au programme devraient idéalement être représentées dans les zones géographiques des DAC.

Le programme entend donner une impulsion à l'emploi massif et pour ce faire, optera pour un allègement et un assouplissement des conditions et modalités d'accès au crédit. L'analyse de l'environnement actuel du crédit a conduit à opter les choix institutionnels et instruments de financement ci-après :

- a) établir dans chaque site polarisant du programme des conventions de partenariat avec des institutions de financement ayant une expérience avérée et des prédispositions dans le financement d'activités agricoles afin qu'elles assurent le financement des cibles du programme. Ces institutions doivent être localement représentées et conférer à leurs unités décentralisées un pouvoir d'octroi de prêt ;
- b) Créer et alimenter dans le cadre du programme un fonds de garantie et un fonds de bonification des prêts. Le fonds de garantie permettra la sécurisation des prêts et palliera à l'insuffisance des garanties réelles dont disposent les GEA installés. La dotation d'un fonds de bonification permettra d'agir sur le taux débiteur en le fixant à un niveau compatible avec la rentabilité des exploitations du programme. Le programme mettra en place un comité chargé de statuer sur l'octroi des garanties et de la bonification d'intérêt aux demandeurs de prêt.

Le système de financement qui sera mis en place sera renforcé par un dispositif d'appui conseil que l'Unité de Gestion du Programme établira. Il permettra certainement de combler le déficit de connaissances techniques de l'activité de l'institution de financement et aussi d'assurer un suivi sur le terrain de la bonne utilisation et du remboursement des crédits.

3.3.2.2. Renforcement de capacités des GEA

Le renforcement de capacités par la formation se fera *in situ*, par des stages, et par des formations - visites de fermes, dans des pays très avancés en agriculture. Il est aussi prévu dans cette composante de renforcer les dispositifs de vulgarisation, d'appui conseil, d'organisation des producteurs, de transformation et de mise en marchés des produits. Des équipements agricoles seront également mis à la disposition des organisations professionnelles de producteurs pour faciliter les opérations culturales.

3.3.3. Composante 3 : Gestion-coordination, suivi – évaluation du programme

La mise en œuvre du ProDAC sera en parfaite adéquation avec le cadre général de mise en œuvre de la SNDES. De même, les ressources du programme seront naturellement intégrées dans le processus de planification et de programmation de l'Etat à savoir le " Programme Triennal d'Investissement Public " (PTIP).

3.3.3.1. Mise en Oeuvre du Programme

a) Coordination et exécution du Programme

Le programme sera domicilié et géré au MJEPVC. Toutefois, pour une efficacité opérationnelle il sera créé, une unité de gestion du programme (UGP) dotée d'une autonomie relative et rattachée au Cabinet. L'UGP basée à Dakar sera relayée par 9 antennes techniques situées au niveau des sites géographiques des DAC. Les antennes s'appuieront sur les partenaires techniques contractants (ANIDA, ANA, Direction de l'élevage...) du programme. Compte tenu du montage du ProDAC et des préoccupations d'efficacité et de durabilité, un partenariat assorti de contrats de performance, sera la principale démarche pour construire des synergies nécessaires à la mise en œuvre des activités. Certaines tâches seront exécutées par des opérateurs, des entreprises, des fournisseurs privés et les GEA. Cet ensemble formera le comité technique du programme.

b) Intervention des partenaires institutionnels

1)- Rôle de l'Agence Nationale pour l'Insertion et le Développement Agricole (ANIDA)

L'ANIDA depuis sa création en 2001, produit de bons résultats dans la mise en place et le développement de fermes agricoles sur tout le territoire national. Le proDAC s'appuiera donc sur l'expérience de cette structure technique dans la conduite de travaux d'aménagement. Au besoin, d'autres structures privées ou publiques de compétences requises pourraient être mises à contribution. Le service portera sur la participation à :

- la prospection et l'identification des sites à aménager ;
- l'édition de la carte des DAC ;
- la coordination entre les différents acteurs concernés ;
- l'élaboration des termes de référence et la consultation des bureaux d'études et autres entreprises;
- la supervision et la réception des travaux;
- la gestion de l'eau d'irrigation;
- le suivi-conseil aux agriculteurs installés.
- ...

2) - Rôle de l'Agence Nationale d'Aquaculture (ANA)

L'ANA supervisera, au plan technique toutes les activités de production piscicole dans les DAC. Probablement, dans chaque DAC, une Unité Autonome d'Exploitation (UAE) pourrait être réservée à la production de tilapia et /ou d'autres espèces aquacoles. Il n'est aussi pas exclu de voir, en fonction du potentiel du terroir, que plusieurs UAE soient exploitées en aquaculture.

3) - Rôle du Ministère de l'élevage

La production animale occupe une place importante dans le programme. Il s'agit de l'aviculture (poulet fermier, oies, canard, autruches, cailles, production d'œuf de consommation, etc.) de l'apiculture (ruches kenyanes), de l'embouche ovine, bovine et caprine. L'assistance du ministère de l'élevage portera également sur la santé animale, l'insémination artificielle, la production fourragère et la dotation d'équipements tels que les mini laiteries les motofaucheuse, les ensileuses etc. Les entrepreneurs agricoles installés dans les DAC pourront, par ailleurs, bénéficier des subventions et avantages accordés au sous secteur à travers le PNDE et de la PRODELAIT.

4) - Rôle du Ministère des collectivités locales

Les collectivités locales interviennent d'abord dans la mise à disposition des terres à aménager, mais elles participent, en plus, à la sélection des candidats désireux à s'installer dans les DAC. A cet effet elles devraient prendre part aux réunions techniques décentralisées au niveau de chaque DAC.

5) - Le Ministère de l'Agriculture et l'Équipement Rural

L'Institut Sénégalaise de Recherche Agricole (ISRA), et l'ANCAR appuieront le programme dans l'appui conseil, l'amélioration de semences et des pratiques culturales.

3.3.3.2. Le suivi et l'évaluation du programme

a) Le comité de pilotage

Le comité interministériel de pilotage du Programme National des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC), présidé par le Premier Ministre, comprend :

- Un représentant de la Présidence
- Un représentant du Président de l'Assemblée nationale
- Un représentant de la Présidente du Conseil Economique, Social et environnemental ;
- le Ministère de l'Economie et de Finances
- la Ministère dde l'Intérieur ;
- le Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs Civiques ;
- le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural ;
- le Minsitère de l'Elevage;
- le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;
- le Ministère de la Pêche
- le Ministère de la Formation Professionnelle de l'Apprentissage et de l'Artisanat ;
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- le Ministère des Forces Armées ;
- le Ministère des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire ;
- le Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfance
- le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- le Ministère du Commerce, de l'Entrepreneuriat et du Secteur Informel ;
- le Minstère du Plan ;
- le Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement.
-

Le Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs Civiques, assurera le secrétariat du Comité de Pilotage.

b) Le Plan de suivi et d'évaluation

Le ProDAC est un outil de contribution au développement du secteur agricole par la levée de contraintes majeures à son envol. Sa mise en œuvre sera assurée en étroite collaboration avec les institutions nationales partenaires. Deux entités seront chargées du suivi et de l'évaluation du programme, le comité technique et le comité de pilotage.

Le comité technique de coordination du ProDAC sera composé de l'ensemble des responsables des DAC, des partenaires techniques et de l'UGP qui en assurera la présidence. Le secrétariat sera assuré par le coordonnateur du ProDAC. Ce comité se réunira au moins une fois par trimestre pour examiner et approuver les rapports d'activités élaborés par la coordination du ProDAC.

Le suivi et l'évaluation du ProDAC seront assurés par le comité de pilotage. Les performances du ProDAC seront mesurées sur la base des indicateurs de performance du ProDAC (cf. annexe n°1 : Matrice des résultats) qui sera complété par des informations relatives aux méthodes, fréquences et responsabilité de collecte des données ainsi qu'aux

méthodes d'attribution des scores pour constituer le cadre de suivi et d'évaluation (cf annexe 2 : cadre de suivi) du ProDAC. Les indicateurs de la SNDES, constituent les éléments de référence par rapport auxquels l'impact et la contribution du ProDAC seront appréciés et évalués.

c) Mécanisme d'évaluation et d'établissement des rapports.

Trois types d'évaluation seront réalisés pendant la mise en œuvre du programme.

- L'évaluation annuelle qui a pour but d'une part, une autoévaluation globale de l'environnement externe influant sur la réalisation des effets du ProDAC et d'autre part, une autoévaluation globale de l'avancement de la réalisation des produits du ProDAC. Cette évaluation pourrait aboutir à des corrections immédiates. L'évaluation annuelle permettra de préparer le rapport annuel destiné à la BID. Elle est placée sous la responsabilité du comité technique de coordination du ProDAC présidé par le Ministre.
- L'évaluation à mi-parcours sera réalisée conjointement avec la BID et portera sur l'examen approfondi de l'état de réalisation des résultats du ProDAC. Elle permettra d'élaborer le rapport d'avancement à mi-parcours du ProDAC. L'évaluation à mi-parcours sera effectuée par le comité de pilotage qui est présidé par la Primature et qui regroupe toutes les parties prenantes.
- L'évaluation finale portera sur l'efficacité de l'impact. Le rapport final sur l'exécution du ProDAC sera élaboré. Elle sera réalisée par le comité de pilotage au cours de la 5^{ème} année du ProDAC.

Tous les rapports seront partagés entre les partenaires.

IV. Facteurs de pérennisation des entreprises créées

1. Ce projet est durable, au regard des critères qu'il remplit et qui déterminent cet aspect critique de tout projet / programme de développement. Sa durabilité repose sur 5 aspects complémentaires (durabilité technique, durabilité économique, durabilité sociale, durabilité écologique et celle juridique).
 - Les technologies adéquates utilisées et maîtrisées par des techniciens de qualité conféreront à ce projet le caractère de **durabilité technique** ;
 - L'étude de faisabilité préliminaire (en attendant une étude beaucoup plus exhaustive) assortie d'une analyse financière a permis de dégager des profits élevés et compétitifs, ce qui permet de croire à la **durabilité économique** du projet ;
 - Il est socialement acceptable, en ce sens qu'il implique les populations habitant à proximité des sites de production. Aussi, les bénéfices issus de l'activité leur profiteront, ce qui lui confère une certaine **équité sociale** ;
 - **Ecologiquement**, le projet n'a aucun impact négatif sur l'environnement du fait de l'option intégrée des activités de production. Par ailleurs, les sites présélectionnés ne sont pas à proximité d'aucune activité de production à caractère polluant pour craindre un impact négatif de l'environnement sur le projet.

- Du point de vue **juridique** le programme respectera toutes les normes directives et environnementales en vigueur, rigoureusement mises en œuvre et suivies par les agences d'exécution, directions et autres services impliqués dans le ProDAC.
2. Une bonne politique de commercialisation de la production est une des priorités du programme. Cette démarche se traduira par : **(1)** un soutien à la structuration des Organisations des Jeunes Producteurs et productrices destiné à favoriser les ventes groupées de manière à améliorer la stabilité de l'offre en quantité et en qualité ; **(2)** le soutien à la mise en place de systèmes d'information sur les prix et opportunités de marché ; **(3)** la mise en place de partenariats d'affaires entre producteurs et commerçants, sur la base de cahiers des charges et de contrats d'achats.
 3. A l'issue de la période quinquennale du programme, les DAC seront partiellement cédés aux GEA et autres opérateurs privés avec des redevances à payer annuellement à l'Etat jusqu'à rembourser à hauteur de 80 % de l'investissement afin de financer la création de nouveaux DAC.

BUDGET ESTIMATIF DU PROGRAMME

REPARTITION DES COÛTS DU PROGRAMME DES DOMAINES AGRICOLES COMMUNAUTAIRES (DAC)

COMPOSANTE	Coût (Fcf)	Narratif
<p><u>Composante 1</u></p> <p>Travaux d'aménagement</p>	<p>93 milliards</p>	<p>Les activités de cette composante comprennent la réalisation des infrastructures hydrauliques structurantes (canalisations primaires et secondaires, la réalisation des forages et des stations de pompage), l'aménagement de pistes et les travaux de terrassement, l'électrification, la réalisation de bâtiment d'exploitation, la clôture des Unités Autonomes d'Exploitation et la maîtrise d'œuvre (étude et contrôle).</p>
<p><u>Composante 2</u></p> <p>Appui à la mise en valeur et développement des capacités</p>	<p>5 milliards</p>	<p>Cette composante vise à renforcer les dispositifs de vulgarisation, d'appui conseil, d'organisation des producteurs, de transformation et de mise en marchés des produits. Des équipements agricoles seront également mis à la disposition des organisations professionnelles de producteurs pour faciliter les opérations culturales. Un fonds de garantie sera aussi placé auprès des banques pour faciliter les crédits aux entrepreneurs agricoles.</p>
<p><u>Composante 3</u></p> <p>Gestion du Programme</p>	<p>2 Milliards</p>	<p>Cette composante comporte l'ensemble des activités de coordination et de suivi du programme dont celles relatives à la gestion administratives et financière, ainsi qu'aux acquisitions. Elle vise à assurer une conduite efficace du programme centrée sur le suivi évaluation des résultats et des impacts.</p>
<p>TOTAL BUDGET</p>	<p>100 milliards</p>	

DETAIL DU BUDGET ESTIMATIF DU PROGRAMME		
		<u>Valeur en Fcfa</u>
	A. Personnel	
A1-A7	Indemnités	75 000 000
	Sous-total 1	75 000 000
	B. Frais d'études (Assistance technique)	1 500 000 000
	Sous-total 2	1 500 000 000
	C. Frais administratifs	
C.1	Communications	10 000 000
C.2	Eau et électricité	25 000 000
C.3	Frais bancaires	6 000 000
C.4	Traductions	5 000 000
	Sous-total 3	45 000 000
	D. Infrastructures et Equipements	
D.1	Aménagements	60 000 000 000
D.2	Voiries (pistes de productions)	15 440 000 000
D.3	Equipements des DAC	11 230 000 000
D.4	Installations solaires	6 000 000 000
D.5	Véhicules et autres moyens logistiques	330 000 000
	Sous-total 4	93 000 000 000
	E. Renforcement des capacités	
E.1	Formation des promoteurs	1 000 000 000
E.2	Fonds de garantie	3 950 000 000
E.3	Visites d'échanges	50 000 000
	Sous-total 5	5 000 000 000
	F. Visibilité	

F.1	Organisation de foires	50 000 000
F.2	Documentation	20 000 000
F.3	Publicité	70 000 000
	Sous-total 6	140 000 000
	G. Gestion du Programme	
G.1	Coordination et suivi de la mise en œuvre	160 000 000
G.2	Fournitures	20 000 000
G.3	Acquisitions	60 000 000
	Sous-total 7	240 000 000
	Total Général	100 000 000 000

V. Annexes

Annexe 1 : Chronogramme des activités de l'année 2014.

Activités	2014					2015					2016										
Réalisation des DAC																					
3 DAC (Séfa, Keur Momar Sarr, Thiès)																					
3 DAC T / U / V																					
3 DAC X / Y / Z																					
Programmation de l'année 2014																					
Activités	Jan	Fev	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Commentaires								
Démarches administratives portant création du Programme																					
Création du PRODAC													<i>Arrêtés de création disponibles</i>								
Création du comité de pilotage													<i>Effectués en 2013</i>								
Echanges avec BID à DAKAR													<i>Faite</i>								
Requête de financement BID																					
Etudes de faisabilité, dimensionnements et production de plans d'affaires de chaque DAC																					
DAC de SEFA (Sédhiou)													<i>Etude réalisée</i>								
DAC de Noto Diobass (Thiès)																					
DAC de Keur Momar Sarr (Louga)																					
Démarrage prévisionnel de la réalisation des 3 DAC et déroulement des activités de toutes les composantes du programme																					

Légende :

T : Dac de la Vallée du Car – Car ; U : DAC de la Grande Côte ; V: Dac de la Région de Kédougou ; X : Dac de Tambacounda ; Y : DAC de Matam ; Z : DAC de Médina Yoro Foula

Annexe 2. Matrice des résultats du ProDAC

Résultats du ProDAC	Indicateurs	Moyens et sources de vérification	Hypothèses
Objectif : Création d'emplois et de richesses grâce à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles			
Effet 1. Amélioration des conditions de vie des populations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduction significative du manque d'emplois <i>Références : situation de l'emploi (ANSD)</i> ✓ <i>Cible 300 000 emplois</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport ANSD ; - Rapport d'activités et annuel du ProDAC 	<ul style="list-style-type: none"> - DAC réalisés et fonctionnels
Extrait 1.1. Des emplois ont été créés aux profits des jeunes (hommes et femmes) en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Référence : 0 emplois</i> ✓ <i>120 000 emplois directs (= 8000 emplois par DAC / an, pendant 3 ans)</i> ✓ <i>90 000 fermiers en année 4</i> ✓ <i>90 000 fermiers en année 5</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport ANSD ; - Rapport d'activités et annuel du ProDAC - 	<ul style="list-style-type: none"> - DAC en pleine activité de production
Extrait 1.2. Les revenus des bénéficiaires ont augmenté	<ul style="list-style-type: none"> Revenus annuels des jeunes exploitants agricoles ✓ <i>référence : 0</i> ✓ <i>cible : Salaire mensuel de 193 528 FCFA en moyenne ;</i> ✓ <i>+ de 120 000 jeunes perçoivent un revenu régulier</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport ANSD ; - Rapport d'activités et annuel du ProDAC 	<ul style="list-style-type: none"> - DAC en pleine activité de production
Effet 2 : La production et la productivité des cultures végétales sont augmentées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ augmentation des productions des cultures végétales et Horticoles : Référence : Productions agricoles 2011 ✓ <i>Cible : augmentation de 14 % en 2018 (cible SNDS)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités et annuel - Rapport d'activité ANIDA 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de ressources (humaines, matérielles et financières)

Résultats du ProDAC	Indicateurs	Moyens et sources de vérification	Hypothèses
Extrant 2.1 : La modernisation et l'intensification des productions agricoles (les filières céréalières et horticoles sont promues)	<p>La production céréalière de 1 418 490 T (moyenne 2008 à 2012) a été augmentée de 2 500 000 tonnes en 2018.</p> <p>✓ <i>Cible 1 : 2000 UAE équipées, en 2018</i></p> <p>✓ <i>Cible 2 : 9 Green Houses (3 installées par an) fonctionnelles en 2018</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités et annuel du ProDC - Rapport annuel de l'ANIDA - Rapport annuel de l'ANA - Rapports de suivi de l'UCSP du Ministère de la Jeunesse, Emploi et Promotion des valeurs civiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de ressources financières - Les DAC sont implantés et sont fonctionnelles
Extrant 2.2 : l'information sur le secteur agricole est améliorée	<p>✓ <i>Un système d'information statistique fiable et performant pour le secteur existe</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités et annuel du ProDC - Rapport annuel de l'ANIDA 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des ressources financières
Extrant 2.3 : Capacités techniques et manageriales des jeunes producteurs, relevées	<p>✓ Référence : 0</p> <p>✓ <i>120 000 avant la fin de l'année 3</i></p> <p>✓ <i>Spécialistes en production agricole en green houses : 150 en 2014 ; 150 en 2015 ; 150 en 2016 et 150 en 2018 (soit 600 au total)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités et annuel du ProDAC - Rapport d'activité d'ANIDA - Rapports d'enquête auprès des producteurs et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilités des financements
Effet 3 : La productivité et la compétitivité des filières animales sont augmentées	<p>Augmentation des productions animales</p> <p>✓ <i>Viande et abats : 193 000 tonnes en 2011 (référence) et contribution pour 30 % en 2018 (cible)</i></p> <p>✓ <i>Œufs : 499 millions d'unités en 2011 (référence) et contribution pour 25 % en 2018 (cible)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités et annuel du ProDAC - Rapports de supervision du Ministère de l'élevage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de ressources (humaines, matérielles et financières)

Résultats du ProDAC	Indicateurs	Moyens et sources de vérification	Hypothèses
Extrant 3.1 : Les performances zootechniques et économiques de la filière laitière sont améliorées	Augmentation de la production laitière ✓ <i>Référence : 184 millions de litres en 2011</i> ✓ <i>Cible : contribution pour 20 % en 2018</i>	- Rapports d'activités et annuel du ProDAC - Rapports bilan du M E et des Partenaires	- Disponibilité ressources financières
Extrant 3.2 : La santé animale est améliorée.	Taux de vaccination à 80% contre les maladies prioritaires atteint en 2017 (Norme OIE)	- Rapports d'activités annuels du ProDAC - Rapports d'activité du Min. de l'élevage	Disponibilité ressources financières
Extrant 3.3 : Les capacités des acteurs de l'élevage sont renforcées	Nombre d'Organisations de Jeunes Opérateurs ✓ <i>Référence : 0</i> ✓ <i>Cible : 2000 GEA en 2018</i>	- Rapports d'activités et annuel du ProDAC - Rapports d'activité d'ANIDA - Rapport et supervision du Ministère de l'Elevage et des Partenaires	Disponibilité ressources financières
Effet 4 : La production aquacole est augmentée	<i>Augmentation de la production aquacole</i> ✓ <i>Référence : 371 tonnes (production en 2012)</i> ✓ <i>Cible : 8 000 tonnes en 2018 (hypothèse basse)</i>	- Rapports d'activités et annuel du ProDAC - Rapports d'activités de l'Agence Nationale de l'Aquaculture	Disponibilité ressources financières
Extrant 4.1 : Les infrastructures pour le développement de l'aquaculture sont	✓ <i>Le nombre d'écloseries (3 en 2012 = référence) est augmenté de 3 nouvelles en 2014, 3 nouvelles en 2015, 3 nouvelles en 2016, 3 nouvelles en 2018.</i> ✓ <i>Le nombre de fermes aquacoles (25</i>	- Rapports d'activités et annuel du ProDAC,	

Résultats du ProDAC	Indicateurs	Moyens et sources de vérification	Hypothèses
renforcées.	<i>fermes en 2012 référence) passe à 50 en 2014, 80 en 2015, 120 en 2015, 150 en 2016 et 180 en 2018.</i> ✓ <i>Le nombre d'unités de fabrication d'aliment pour poisson (3 en 2012 référence) est augmenté de 6 en 2014, 9 en 2015, 12 en 2016, 15 en 2016 et 18 en 2018.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Missions de supervision et d'évaluation de l'ANA - Rapports d'activités de l'ANA 	Disponibilité ressources financières
Extrant 4.2 Les capacités techniques et manageriales des Jeunes Producteurs sont relevées	<i>Nombre de Jeunes Fermiers aquacoles</i> ✓ <i>Référence : 0</i> ✓ <i>Cible : 1350 fermiers aquacoles formées en 2018 (producteurs + fabricants d'aliments).</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités et annuel du ProDAC, - Missions de supervision et d'évaluation de l'ANA - Rapports d'activités de l'ANA 	Disponibilité ressources financières
Extrant 4.3. Les revenus des Jeunes producteurs aquacoles ont augmenté	✓ <i>Référence : 125 000 FCFA / mois</i> ✓ <i>Cible : 250 000 FCFA / mois</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités et annuel du ProDAC, - Missions de supervision et d'évaluation de l'ANA - Rapports d'activités de l'ANA 	Disponibilité ressources financières

Annexe 3. Cadre de suivi et d'évaluation du ProDAC

Résultats du ProDAC	Indicateurs	Moyens et sources de vérification	Méthodes / Fréquences / Responsabilité
Objectif : Création d'emplois et de richesses grâce à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles			
Effet 1. Amélioration des conditions de vie des populations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduction significative du manque d'emplois <i>Références : situation de l'emploi (ANSD)</i> ✓ <i>Cible 300 000 emplois</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport ANSD ; - Rapport d'activités et annuel du ProDAC 	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de pilotage (1 fois / an) - Comité technique (3 fois / an)
Extant 1.1. Des emplois ont été créés aux profits des jeunes (hommes et femmes) en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Référence : 0 emplois</i> ✓ <i>120 000 emplois directs (= 8000 emplois par DAC / an, pendant 3 ans)</i> ✓ <i>90 000 fermiers en année 4</i> ✓ <i>90 000 fermiers en année 5</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport ANSD ; - Rapport d'activités et annuel du ProDAC - 	
Extrant 1.2. Les revenus des bénéficiaires ont augmenté	<ul style="list-style-type: none"> Revenus annuels des jeunes exploitants agricoles ✓ <i>référence : 0</i> ✓ <i>cible : Salaire mensuel de 193 528 FCFA en moyenne ;</i> ✓ <i>+ de 120 000 jeunes perçoivent un revenu régulier</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport ANSD ; - Rapport d'activités et annuel du ProDAC 	
Effet 2 : La production et la productivité des cultures végétales sont augmentées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ augmentation des productions des cultures végétales et Horticoles : Référence : Productions agricoles 2011 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités et annuel - Rapport d'activité ANIDA 	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de pilotage (1 fois / an) - Comité technique (3 fois / an)

Résultats du ProDAC	Indicateurs	Moyens et sources de vérification	Méthodes / Fréquences / Responsabilité
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Cible : augmentation de 14 % en 2018 (cible SNDES)</i> 		
Extrant 2.1 : La modernisation et l'intensification des productions agricoles (les filières céréalières et horticoles sont promues)	<p>La production céréalière de 1 418 490 T (moyenne 2008 à 2012) a été augmentée de 2 500 000 tonnes en 2018.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Cible 1 : 2000 UAE équipées, en 2018</i> ✓ <i>Cible 2 : 9 Green Houses (3 installées par an) fonctionnelles en 2018</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités et annuel du ProDC - Rapport annuel de l'ANIDA - Rapport annuel de l'ANA - Rapports de suivi de l'UCSP du Ministère de la Jeunesse, Emploi et Promotion des valeurs civiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de pilotage (1 fois / an) - Comité technique (3 fois / an)
Extrant 2.2 : l'information sur le secteur agricole est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Un système d'information statistique fiable et performant pour le secteur existe</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités et annuel du ProDC - Rapport annuel de l'ANIDA 	
Extrant 2.3 : Capacités techniques et manageriales des jeunes producteurs, relevées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Référence : 0</i> ✓ <i>120 000 avant la fin de l'année 3</i> ✓ <i>Spécialistes en production agricole en green houses : 150 en 2014 ; 150 en 2015 ; 150 en 2016 et 150 en 2018 (soit 600 au total)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activités et annuel du ProDAC - Rapport d'activité d'ANIDA - Rapports d'enquête auprès des producteurs et partenaires 	
Effet 3 : La productivité et la compétitivité des filières animales sont	<p>Augmentation des productions animales</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Viande et abats : 193 000 tonnes en 2011 (référence) et contribution</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités et annuel du ProDAC - Rapports de supervision du Ministère 	

Résultats du ProDAC	Indicateurs	Moyens et sources de vérification	Méthodes / Fréquences / Responsabilité
augmentées	<p><i>pour 30 % en 2018 (cible)</i></p> <p>✓ Œufs : 499 millions d'unités en 2011 (référence) et contribution pour 25 % en 2018 (cible)</p>	de l'élevage.	
<p>Extrant 3.1 :</p> <p>Les performances zootechniques et économiques de la filière laitière sont améliorées</p>	<p>Augmentation de la production laitière</p> <p>✓ Référence : 184 millions de litres en 2011</p> <p>✓ Cible : contribution pour 20 % en 2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités et annuel du ProDAC - Rapports bilan du M E et des Partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de pilotage (1 fois / an) - Comité technique (3 fois / an)
<p>Extrant 3.2 : La santé animale est améliorée.</p>	<p>Taux de vaccination à 80% contre les maladies prioritaires atteint en 2017 (Norme OIE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités annuels du ProDAC - Rapports d'activité du Min. de l'élevage 	
<p>Extrant 3.3 : Les capacités des acteurs de l'élevage sont renforcées</p>	<p>Nombre d'Organisations de Jeunes Opérateurs</p> <p>✓ Référence : 0</p> <p>✓ Cible : 2000 GEA en 2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités et annuel du ProDAC - Rapports d'activité d'ANIDA - Rapport et supervision du Ministère de l'Elevage et des Partenaires 	
<p>Effet 4 : La production aquacole est augmentée</p>	<p>Augmentation de la production aquacole</p> <p>✓ Référence : 371 tonnes (production en 2012)</p> <p>✓ Cible : 8 000 tonnes en 2018 (hypothèse basse)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités et annuel du ProDAC - Rapports d'activités de l'Agence Nationale de l'Aquaculture 	Disponibilité ressources financières

Résultats du ProDAC	Indicateurs	Moyens et sources de vérification	Méthodes / Fréquences / Responsabilité
<p>Extrant 4.1 : Les infrastructures pour le développement de l'aquaculture sont renforcées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Le nombre d'écloseries (3 en 2012 = référence) est augmenté de 3 nouvelles en 2014, 3 nouvelles en 2015, 3 nouvelles en 2016, 3 nouvelles en 2017.</i> ✓ <i>Le nombre de fermes aquacoles (25 fermes en 2012 référence) passe à 50 en 2014, 80 en 2015, 120 en 2016, 150 en 2016 et 180 en 2017.</i> ✓ <i>Le nombre d'unités de fabrication d'aliment pour poisson (3 en 2012 référence), passe à :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ 6 en 2014, ○ 9 en 2015, ○ 12 en 2016, ○ 15 en 2016 et ○ 18 en 2018. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités et annuel du ProDAC, - Missions de supervision et d'évaluation de l'ANA - Rapports d'activités de l'ANA 	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de pilotage (1 fois / an) - Comité technique (3 fois / an)
<p>Extrant 4.2 Les capacités techniques et manageriales des Jeunes Producteurs sont relevées</p>	<p><i>Nombre de Jeunes Fermiers aquacoles</i> ✓ <i>Référence : 0</i> ✓ <i>Cible : 1350 premiers aquacoles formés en 2018 (producteurs + fabricants d'aliments).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités et annuel du ProDAC, - Missions de supervision et d'évaluation de l'ANA - Rapports d'activités de l'ANA 	
<p>Extrant 4.3. Les revenus des entrepreneurs aquacoles ont augmenté</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Référence : 125 000 FCFA / mois</i> ✓ <i>Cible : 250 000 FCFA / mois</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités et annuel du ProDAC, - Missions de supervision et d'évaluation de l'ANA - Rapports d'activités de l'ANA 	

Annex 4. Narratif sommaire de l'approche méthodologique d'estimation de création d'emplois

- Comme indiqué précédemment, au total 2000 jeunes entrepreneurs agricoles qualifiés et engagés seront recrutés par les GEA pour diriger les 2000 UAE qui forment les 9 DAC. Le chef d'UAE peut, alors être sociétaire, c'est à dire membre du GEA ou pas. Nombre d'emplois directs créés à ce niveau est de **2000**.
- Chaque UAE (15 ha) va également s'attacher les services permanents d'un technicien spécialisé (en fonction de l'orientation de production prise par le GEA), deux gardiens et deux agents ou ouvriers spécialisés. Ce qui va procurer **10 000** (5 x 2000) autres emplois sur l'ensemble des 9 DAC.

Bien sûr, le niveau de rémunération dépendra des performances financières de l'UAE. Toutefois, un système de péréquation pourra être étudié afin que les plus performants puissent tirer vers le haut ceux qui le sont un peu moins, de manière à procéder, à terme, à un nivellement par le haut.

- La charte des DAC stipule, tout à fait par ailleurs, que chaque sociétaire devra parrainer trois autres jeunes du terroir au cours des trois années du programme. Il s'agit plutôt d'un tuteurage qui se déclinera sous forme de compagnonnage pédagogique, technique et social, préparant ces jeunes à diriger des fermes villageoises hors des DAC. L'objectif visé par cette disposition fondamentale de ladite charte est de leur faire jouer, dans le même temps, le rôle d'incubateurs d'entrepreneurs agricoles. Ces derniers seront préparés, au bout des trois années d'incubation active¹, à sortir des DAC.

Ils formeront alors la première cohorte de jeunes entrepreneurs agricoles qui seront appuyés financièrement pour installer les petites fermes intégrées familiales disséminées à travers le pays. C'est, ici, **90 000** (15 x 3 x 2000) jeunes qui sont concernés.

- Un fonds de garantie, objet du poste budgétaire E2, dans la rubrique E intitulé *Renforcement de capacités*, est créé, afin d'apporter un appui financier à l'installation de ces 90.000 jeunes dans les localités qu'ils auront choisies en collaboration avec l'ANIDA. Ce fonds de garantie qui n'atteint pas 4 milliards devra être renforcé pour être porté à 200 milliards. Car ces entrepreneurs vont, chacun dans sa ferme, offrir à d'autres jeunes, au moins deux emplois directs, à partir de l'année 4. Ce qui apporte au compteur **180 000** (90.000 x 2) emplois supplémentaires.
- En n'oubliant pas que les 30 000 sociétaires (15 membres x 2000 GEA) constituent les premiers (auto)employés des 9 DAC et en considérant que les 2000 chefs d'UAE, de même que les 10 000 employés recrutés par les GEA, peuvent être intégrés au 30 000 sociétaires, le décompte total des emplois créés au seins des 9 DAC donne, en effet, **120 000 emplois directs** (30.000+ 90.000) à la fin de l'année 3. A ce chiffre, il

¹ Le terme d'incubation active indique simplement que les entrepreneurs incubés restent, au cours de leur période d'incubation, des acteurs opérationnels dans les UAE, au même titre que leur tuteur respectif dans les GEA.

faut ajouter, les **180 000 emplois** créés avant la fin de l'année 5, par les jeunes fermiers issus des DAC.

- C'est ce qui nous donne, au bas mot, les **300 000 emplois** (120.000 + 180 000) que le programme des DAC va permettre de créer dans moins de 5 ans.
- Au titre des revenus générés, en attendant les analyses financières complètes, nous partons du postulat que :
 - o les spéculations principales pratiquées dans les DAC sont des céréales mais surtout des cultures horticoles ;
 - o l'intensité culturale requis est de 1,5 ; soit, pour l'ensemble des 9 DAC, **45 000 ha emblavés** (30.000 +15.000) en année de croisière pour les deux campagnes annuelles ;
 - o par commodité², le rendement moyen considéré est 11t/ha, toutes spéculations confondues ;
 - o ce qui donne **500 000 tonnes** (11 tonne/ha x 45.000 ha) de production agricole (principalement horticole et céréalière) par an, en moyenne.
 - o Le prix moyen bord champ du marché local du DAC le plus éloigné de la capitale est de **260 Fcfa**³ le Kg de produit.
Ce qui nous donne un chiffre d'affaires de **130 milliards** (260.000 Fcfa/t x 500.000 t) par an, hors facteurs de production.
 - o Le coût moyen des facteurs de production évalué à 49 % du chiffre d'affaires, ce qui est une hypothèse basse, les bénéfiques nets annuels sont de l'ordre de **66 300 000 FCFA**, à injecter dans les DAC, au titre de primes et de salaires.
- Chacun des 2000 UAE obtient, en moyenne, un cumul de **104 505 377 Fcfa** en trois ans (33.150.000+ 34.807.500+36.547.875).
- Le chiffre d'affaires brutes engrangées en année 3 est **143 325 000 Fcfa**.

Il reste entendu, encore une fois, que pour pouvoir aller plus loin, vers une analyse financière affinée, il faudrait disposer de la structure des prix et des coûts réels. Ce qui, pour l'heure, n'est pas le cas. Ce travail ne sera envisageable qu'après la réalisation des schémas Directeurs et le choix éclairé des spéculations principales par DAC, en tenant compte des spécificités de chacun d'eux.

D'ores et déjà, néanmoins, nous pouvons affirmer, au vu des premières estimations tirées de la revue de la littérature, que le programme des DAC s'annonce non seulement techniquement faisables, mais il s'avère socialement pertinent et pertinent, sans aucun doute, économiquement rentable.

En faisant de la promotion de l'entrepreneuriat agricole son fer de lance, les DAC apportent des éléments de réponses rapides, crédibles et durables à la problématique de l'emploi des jeunes, en plus d'être la source potentielle d'une révolution verte à la sénégalaise.

² En réalité, dans l'absolu, cela semble être une aberration, puisqu'on fait une moyenne arithmétique de rendements pour des produits qui connaissent des écarts pondéraux importants (salades, maïs, oignon, choux, haricots verts, etc.), mais la pratique est techniquement tolérée pour des besoins de calculs estimatifs.

³ La encore, il s'agit d'une approximation, certes abusive au plan pratique, mais réaliste, au plan théorique.

Annexe 5. Termes de références des études de faisabilité du Programme

Date : Octobre 2013

Préparé par : *Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion de Valeurs
Civiques*

PROJETS : *Programme des Domaines Agricoles Communautaires pour la promotion de l'entrepreneuriat rural (PRODAC).*

Durée de l'étude : du 07 novembre 2013 au 7 janvier 2014

Consultant :

I. CONTEXTE

La problématique de l'emploi, celui des jeunes en particulier est, dans nos pays, comme partout ailleurs en Afrique et dans le monde, un enjeu économique, social et politique majeur que tous les pouvoirs publics s'attèlent à juguler.

Quelles stratégies mettre en place pour faciliter l'accès des jeunes à l'emploi? Quel type de partenariat initier avec le secteur privé, principal pourvoyeur d'emplois, pour promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes diplômés ou non qui postulent à un emploi ?

Telles sont les questions principales qui balisent le cheminement du département en charge de l'emploi qui, dans le cadre de la mission qui lui a été confiée d'apporter des éléments de réponses concrètes et efficaces à la problématique de l'emploi, propose un programme ambitieux de création massive d'emplois dans le secteur de l'agriculture, dénommé Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC).

Partir des ressources locales que constituent la *jeunesse, l'eau et la terre* pour réaliser les Domaines Agricoles Communautaires (DAC) et mettre ainsi à la disposition des promoteurs du secteur de l'agriculture (prise dans son acception la plus large), un cadre propice et des conditions permettant une activité toute l'année, constitue un premier élément de réponse pertinente à cette préoccupation...

Le Programme des *Domaines Agricoles Communautaires* (ProDAC) est, en effet, la matérialisation d'une idée forte des autorités en vue de promouvoir l'entrepreneuriat agricole chez les jeunes, en particulier. Au delà de son ambition première de contribuer à la création

d'emplois décents et pérennes, le postulat ici est, par ailleurs, de **créer en milieu rural les conditions qui feront que les jeunes trouvent un intérêt à y rester.**

Le concept des Domaines Agricoles Communautaires (DAC) se veut donc procéder d'une démarche volontariste de l'Etat pour doter l'intérieur du pays, d'infrastructures et d'aménagements hydro-agricoles structurants permettant la mise en valeur de grands domaines allant de 1000 à 5 000 ha d'un seul tenant. Il s'agit de véritables agropoles, lieu d'insertion de jeunes ruraux, de diplômés d'écoles de formation (aux métiers de l'agriculture et disciplines connexes), mais également de promoteurs privés désireux d'investir le secteur aussi bien dans ses activités de production que dans celles de transformation et de services.

Un des enjeux majeurs tient, ici, de la double préoccupation des pouvoirs publics quant à i) l'employabilité des demandeurs d'emploi et ii) l'insertion des jeunes, lorsqu'on sait, justement, que près de 60% de nos demandeurs d'emplois, au Sénégal, ont un niveau d'éducation ne dépassant pas le primaire. Dès lors, le seul secteur capable d'absorber assez rapidement une telle demande est, sans aucun doute, celui de l'agriculture.

Le PRODAC compte, au total, 9 Domaines Agricoles Communautaires répartis sur l'ensemble du territoire national, sur des sites répondant à des critères précis de sélection. En favorisant l'installation, in situ, de divers services aux agriculteurs (SFD, mécaniciens bien formés, fournisseurs de services de motorisation, etc.), les DAC répondent, de fort belle manière, au projet de territorialisation et constituent, par excellence, des laboratoires d'opérationnalisation d'un partenariat public-privé dynamique.

Un DAC est constitué de plusieurs Unités Autonomes d'Exploitations (UAE) ayant une superficie allant de 1 à 30 ha. Chaque UAE est gérée par une Organisation de Jeunes Producteurs (GEA) composée de 5 à 25 exploitants (à très large majorité de jeunes). En fonction des affinités et des spéculations pratiquées, plusieurs UAE pourront s'unir pour constituer des Unions d'UAE, lesquelles pourront, à leur tour, former des fédérations d'UAE.

Les DAC vont ainsi fournir aux entrepreneurs agricoles, les jeunes, en particulier, des espaces de production pérennes et d'échanges économiques de proximité qui contribueront, à n'en pas douter, à i) l'insertion par l'auto emploi et ii) à la relance de la base productive agricole au Sénégal.

La force et l'originalité de ce programme réside dans ce qu'il fait de l'accès à l'eau et à la terre aménagée, un moyen de promotion de l'entrepreneuriat agricole chez des centaines de milliers de jeunes dont la plupart sont des diplômés de l'enseignement universitaire.

C'est justement, en cela qu'il constitue i) une réponse éloquent à la prise en compte de la forte demande d'emplois et ii) une option sérieuse et porteuse d'espoir pour pas moins de 300 000 jeunes.

Au titre de l'exécution des activités préparatoires à la mise en œuvre effective du programme, après une première phase qui a consisté à présenter et faire accepter le concept, il s'agit, à présent de passer à l'étape de réalisation des études de faisabilité.

Cette phase cruciale déterminera les conditions de viabilité du programme et donnera des indications quant à son impact socio-économique et environnemental. *Il s'agit d'un travail qui*

devra aboutir à l'élaboration d'un document technique qui renseignera sur i) la pertinence sociale du projet, sa faisabilité technique et sa rentabilité économique.

Toutefois, étant donné que ces études devront couvrir tous 9 sites identifiés sur l'ensemble du territoire national et, de ce fait, nécessiter plus d'un bimestre de travail effectif dont, au moins trente jours de terrain avec une équipe d'au moins 4 professionnels (1 agronome, 1 Génie rural, 1 sociologue, 1 économiste financier, etc.), nous nous proposons de dérouler le programme en deux temps:

Une phase de démarrage qui se décline en termes de solutions rapides ; elle consiste à réaliser très rapidement les trois premiers DAC sur trois sites : *Keur Momar SARR (Région de Louga, Keur Samba Kane (région de Thiès) et Séfa (Région de Sédhiou)*. Un choix qui se justifie par le fait, entre autres, que sur ces sites, il existe déjà des initiatives pertinentes portées par les populations locales, des jeunes notamment. Sur chacun de ces sites, il est envisagé de réaliser très rapidement, à partir de fin décembre 2013. Après cette phase qui doit occuper toute l'année 2014, 3 DAC seront installés par an.

Ce travail porte donc sur la réalisation des études de faisabilité complètes et détaillées portant sur le PRODAC, à savoir sur l'ensemble des 9 sites identifiés.

II. OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation a pour objet de réaliser une étude complète traitant des 9 sites du programme. Bien qu'il s'agisse d'un document unique, il conviendra, toutefois, de faire ressortir les spécificités de chaque site en vue de déterminer la pertinence sociale, la faisabilité technique et la rentabilité économique de chaque cas considéré et du programme pris dans sa globalité.

2.1 Déterminer la situation de référence de chacun des sites et des promoteurs ciblés, en termes, entre autres, de :

- *état des lieux tant au plan biophysique que social et économique (marché et population polarisée);*
- *contraintes identifiées (biophysiques, sociales, etc.);*
- *ressources humaines disponibles, niveau d'instruction ou de formation des promoteurs;*
- *capacité et objectifs de production de référence, de même que de niveau d'équipements;*
- *chiffre d'affaires et autres revenus actuels et envisagés.*

2.2 Assurer sur le terrain et pour chacun des sites retenus, la collecte et/ou la synthèse des informations clé nécessaires à l'étude de marché ;

2.3 Réaliser, autant que possible, une évaluation du marché local et potentiel pour chacun des sites;

2.4 Déterminer les objectifs de production en relation avec la technologie à mettre en place et les compétences disponibles ou requises;

2.5 Déterminer les types et les objectifs de formation attendus ;

2.6 Evaluer l'impact socio-économique du projet, en termes de revenus injectés, d'emplois créés, etc.

III. Tâches spécifiques du consultant

Le consultant sélectionné devra se rendre sur le terrain à partir du novembre 2013 pour visiter les sites et rencontrer les populations bénéficiaires directes du projet et prendre connaissance des éléments du milieu biophysique. Les enquêtes et autres études devront se faire de manière à ce que les promoteurs participent pleinement aux travaux ; ils devront, eux-mêmes, apporter les réponses attendues.

Le consultant devra produire dans les délais requis, un plan d'affaires suffisamment documentés au plan de leur analyse technique et financière.

De façon plus spécifique, les tâches du consultant devront porter principalement sur les éléments ci-après :

3.1 Explorer et analyser les conditions biophysiques, l'environnement économique et social directs du site;

3.2 Analyser la capacité du promoteur à exécuter les activités du projet, le cas échéant proposer une stratégie de renforcement de ces capacités ;

3.3 Discuter et analyser avec le groupe le but et les objectifs quantifiés du projet en termes d'emplois créés, de productions réalisées et de formation ;

3.4 Discuter et finaliser avec le promoteur l'utilisation des bénéfices nets attendus du projet ;

3.5 Recenser avec le promoteur les fournisseurs potentiels (équipements à acquérir)

3.6 Elaborer avec le groupe un plan de maintenance et d'entretien des équipements de l'entreprise, si nécessaire.

3.7 Discuter et établir un plan de financement capable de réaliser les buts et objectifs du projet dans les plus brefs délais possibles;

3.8. Discuter et identifier les mécanismes de pérennisation du projet aussi bien au plan technique et organisationnel que financier ;

3.9. Procéder à une analyse économique et financière sommaire du projet.

3.10. Réaliser un plan d'affaires global tout en faisant ressortir les cas spécifiques de chaque site.

IV. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de cette étude, le MJE attend du consultant qu'il lui dépose, un document complet qui, pour chaque site pilote, comprendra les documents suivants :

Un business plan global comprenant

- des études de marché pour chacun des 9 sites et une synthèse des études spécifiques;
- Une évaluation de l'impact environnemental pour chaque site ;
- Une proposition de plan de formation pour chaque groupe de promoteurs ;
- Un cadre logique global;
- Une proposition de plan de mise en œuvre;
- Une narration du budget;
- Un plan d'approvisionnement des équipements du programme

V. DEROULEMENT ET DUREE DE LA MISSION

La mission prend effet le **07 novembre 2013** et s'étale sur 60 jours, avec 45 jours de travail effectif. Elle prend fin le 7 janvier 2014 par la remise du plan d'affaires complet conformément au Canevas soumis.

Le consultant sera basé à Dakar sous la supervision du Directeur de cabinet du ministre.

-

Annexe 6. Présentation des Green houses

Les Green House sont des serres – abris utilisées pour la production en horticulture haut de gamme pour la consommation domestique et pour l'exportation vers les marchés européens. Leur construction est faisable à faible coût avec utilisation de cadres en acier galvanisé, la peau poly, l'irrigation au goutte à goutte, des filets d'ombrage, moustiquaires, et des mécanismes de ventilation adéquats. Les paramètres environnementaux sont aisément contrôlés (température, humidité, lumière, prédateurs, insectes, etc.) ce qui permet d'optimiser la production et faire des produits de qualité, compétitifs sur le marché mondiale. Les performances de production généralement atteintes dans les Green houses sont quasi impossibles dans un champ ouvert. Dans le cadre du ProDAC, ce système de production sera éclusivement réservé à l'horticulture pour la production de spéculations de grandes valeurs ajoutées : tomates, poivron, piments. Toutefois, le niveau d'investissement lié à l'intensification de la production et les raccourcissements de cycles de production y relatifs, commandent la maîtrise du marché. C'est pourquoi, le programme prévoit d'identifier le marché, l'acquérir (par des contrats d'achat irrévocables) tant au plan national qu'à l'exportation et de le fidéliser par une production de qualité. L'expertise a été trouvée avec plusieurs spécialistes de cette activité dont *ORGIL GLOBAL TRADING CORP*, une société israélienne avec qui les premiers échanges ont aboutit aux réflexions mises en annexe à titre d'exemple.